



SOMMAIRE

	Page
Point 12 de l'ordre du jour: Rapport du Conseil économique et social (chap. IX, à l'exception de la sect. III; chap. X et chap. XIII, sect. VII) [suite]. . . .	159

Président: M. Humberto DIAZ CASANUEVA  
(Chili).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. IX, à l'exception de la sect. III; chap. X et chap. XIII, sect. VII) [A/5503, A/C.3/L.1121, A/C.3/L.1132, A/C.3/L.1134 à 1136] (suite)

1. Mme DIALLO (Mali) souligne l'intérêt du rapport du Conseil et rend hommage à l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'elle accomplit dans le domaine social. Dès son accession à l'indépendance, le Mali s'est résolument engagé dans la voie d'une économie socialiste planifiée et il exécute actuellement un plan quinquennal de développement qui fait une place importante à l'action sociale.

2. Dans le cadre d'un programme de liquidation complète de l'analphabétisme, on a créé en deux ans 255 classes nouvelles, portant ainsi à 555 le nombre des classes et logements d'instituteurs dus à l'initiative populaire. Les effectifs des écoles normales et des établissements secondaires ont considérablement augmenté et un nombre croissant de jeunes Maliens vont faire des études supérieures à l'étranger. La tâche est si vaste que le gouvernement ne peut y suffire malgré les ressources budgétaires importantes qu'il y consacre et il doit faire appel à la bonne volonté de tous: des comités d'alphabétisation, des cours d'adultes et des centres d'éducation populaire ont été ainsi organisés, à la grande satisfaction de la population.

3. Dans le domaine de la santé, un programme hardi de lutte contre les principales maladies endémiques a été établi et les centres sociaux de même que les centres de protection maternelle se multiplient; à ce propos, Mme Diallo tient à remercier le FISE de l'aide qu'il apporte à son pays. Le Mali souffre malheureusement d'une grave pénurie de personnel sanitaire qualifié, à laquelle il a cherché à remédier en ouvrant une école secondaire de la santé. L'assistance de divers pays amis lui a été offerte et il espère surmonter rapidement ses difficultés, car, chaque année, de nombreux jeunes Maliens vont faire des études de médecine à l'étranger.

4. Le Mali étant un pays essentiellement rural, le plan quinquennal vise avant tout à augmenter la production agricole et à en améliorer la qualité, afin

d'assurer à la population une alimentation suffisante et équilibrée, condition sine qua non de l'élévation du niveau de vie. A ce propos, la délégation malienne souligne combien il est important, ainsi que l'a déclaré la dernière conférence de la FAO, de lutter, dans l'intérêt de la paix et pour des raisons tant sociales que morales, contre la faim et la sous-alimentation. Elle approuve les efforts déployés par l'ONU et les institutions spécialisées dans ce domaine et signale qu'au Mali la Semaine mondiale de la lutte contre la faim a été marquée par une série de manifestations, d'émissions radiophoniques et de causeries portant sur la malnutrition, l'emploi des produits laitiers dans la consommation, l'allaitement et le sevrage, et les protéines végétales. Une vaste campagne a également été entreprise pour remédier à la carence en protéines végétales et animales du régime alimentaire de la population.

5. Dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain, un vaste programme est mis en œuvre et les réalisations à cet égard de la Société malienne d'équipement constituent une véritable réussite.

6. Etant donné l'ampleur des problèmes sociaux auxquels doit faire face le monde contemporain, la délégation malienne déplore que soient englouties dans la course aux armements des sommes fabuleuses qui pourraient être utilisées dans l'intérêt de l'humanité; c'est pourquoi elle se félicite de la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963, qui ouvre des perspectives favorables en ce qui concerne le désarmement général et complet.

7. Pour ce qui est du rôle joué par les femmes maliennes dans le développement économique, social et culturel du pays, Mme Diallo indique qu'un comité social met en œuvre un programme d'éducation qui est destiné à assurer le progrès et le plein épanouissement de la femme en tant qu'épouse, mère et citoyenne militante, et qui porte sur l'alphabétisation, l'éducation civile et morale, l'éducation sanitaire et sociale, et l'éducation artistique. Des résultats encourageants ont été obtenus et on envisage de former des équipes mobiles afin d'atteindre les régions reculées du pays. En terminant, Mme Diallo exprime l'espoir que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donnera un nouvel essor à l'action entreprise en faveur des pays sous-développés.

8. M. CAINE (Libéria) dit que sa délégation a étudié avec le plus grand intérêt le rapport du Conseil, qui se caractérise par une objectivité louable. Il est encourageant de constater que les Nations Unies consacrent de plus en plus d'efforts à la promotion du progrès social et à l'amélioration des conditions de vie. La délégation du Libéria se félicite également de voir que tout est mis en œuvre pour éliminer les vestiges du colonialisme, qui cherche parfois à se

perpétuer sous le couvert de la coopération économique.

9. L'action concertée en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement a pris un départ encourageant. On reconnaît désormais partout que la croissance économique des pays en voie de développement est une condition essentielle de la prospérité du monde entier, et les pays économiquement avancés prennent dans ce sens des mesures concrètes, tant au niveau national qu'international. Il faut espérer que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement contribuera à combler en partie le fossé qui sépare pays développés et pays en voie de développement.

10. M. Caine propose ensuite à l'attention de la Commission quelques grandes idées qui intéressent directement les pays en voie de développement. Il rappelle pour commencer que les progrès accomplis dans le domaine de la santé et de l'éducation depuis 1950, ainsi que la baisse très nette des taux de mortalité, ne s'accompagnent malheureusement pas toujours d'une amélioration du niveau de vie. En chiffres absolus, le nombre d'analphabètes s'accroît dans les pays sous-développés, qui manquent de maîtres, de matériel et d'installations. Sur le plan du logement et de la consommation des biens, la situation des pays en voie de développement laisse également beaucoup à désirer.

11. L'explosion démographique et la lenteur du développement économique mettent également obstacle au progrès social dans ces pays. La population urbaine augmente de plus en plus rapidement et l'exode rural se poursuit. Au stade actuel, seule une action coordonnée tendant à améliorer la situation économique et sociale des masses au moyen de programmes de développement rural efficaces peut permettre de faire face au problème; aussi le Gouvernement libérien a-t-il entrepris un vaste travail de recherche et d'expérimentation destiné à améliorer les conditions de vie de la population et à stimuler la création d'entreprises individuelles et coopératives. Mais il convient d'envisager les conséquences à long terme de l'expansion démographique. C'est là un problème urgent qui a suscité dans le monde beaucoup d'intérêt; les savants, les sociologues, les représentants des diverses religions et les pouvoirs publics s'en sont préoccupés. Les plus pessimistes estiment qu'à moins de recourir au contrôle des naissances la population du globe se trouvera tôt ou tard dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins les plus élémentaires; d'autres, plus optimistes, pensent que le problème n'aura pas toujours le caractère aigu qu'il semble revêtir à l'heure actuelle. Mais les arguments subjectifs invoqués par les uns et les autres ne font guère qu'embrouiller la question. Pour parvenir à des conclusions objectives, il faut nécessairement se fonder sur des méthodes d'analyse mathématiques, faire appel aux résultats de la recherche chimique, biologique, médicale, économique et technique et tenir compte des déplacements de population ainsi que des facteurs politiques et culturels. Mais, même ainsi, il n'est pas toujours possible de parvenir à des conclusions ayant une valeur scientifique.

12. Du point de vue pratique, l'essor démographique pose deux problèmes. Le premier a trait à l'insuffisance des ressources alimentaires et des terres productives, et il convient de souligner, à cet égard, que la surpopulation est à l'origine de la pauvreté de

certaines pays, mais non de tous; pauvreté et surpopulation ne vont pas nécessairement de pair, puisqu'il est des pays peu peuplés qui sont très pauvres et des pays à forte densité de population qui sont beaucoup plus prospères. Quoi qu'il en soit, la réforme agraire, la mise en valeur de nouvelles terres, les innovations techniques et des investissements massifs permettraient de remédier, dans une certaine mesure, à la pénurie de denrées alimentaires, si bien que le problème a un caractère plus hypothétique que réellement menaçant. Malheureusement, il se double d'un second problème, qui tient à la difficulté d'augmenter les investissements et la production à un rythme plus rapide que celui de l'accroissement de la population. Il importe de trouver une solution à la question de l'expansion démographique et, à cette fin, d'effectuer des recherches approfondies, notamment sur la mesure dans laquelle les diverses populations sont prêtes à adopter les nouvelles techniques préconisées. On ne pourra prendre position sur un problème d'une telle ampleur que lorsqu'on connaîtra les résultats de ces travaux.

13. M. NEJJARI (Maroc), après avoir remercié les représentants qui ont pris la parole avant lui d'avoir fait part à la Commission de l'expérience de leurs pays respectifs, dit qu'en dépit de certaines lacunes l'œuvre réalisée par le Conseil économique et social et les institutions spécialisées est digne d'éloges. Sans vouloir revenir sur l'idée, aujourd'hui universellement admise, de l'étroite interdépendance du développement économique et du progrès social, M. Nejjari voudrait s'arrêter quelque peu aux conclusions générales du rapport en discussion. D'après ce document, le rythme de croissance des économies à faible revenu demeure très lent et, d'une manière générale, l'expression "pays en voie de développement" est plus un mot d'ordre pour l'avenir qu'un fait accompli. Il reste en effet beaucoup à faire, malgré tous les efforts déployés, pour combler le fossé séparant les pays nantis des autres. Mais le fait que le développement soit de plus en plus la préoccupation essentielle de l'ONU est une raison d'espérer, car seules la solidarité mondiale et la coopération active peuvent conduire à l'amélioration du sort matériel, et partant spirituel, de l'humanité. A ce propos, la délégation marocaine appuie sans réserve la proposition faite par le Directeur général de la FAO (1232<sup>ème</sup> séance).

14. Le Gouvernement marocain, soucieux d'assurer le développement économique et social équilibré du pays, a entrepris un plan qui s'inspire à la fois du souci de renforcer l'indépendance économique et de la nécessité d'étendre l'effort de développement à tous les secteurs d'activité. Il bénéficie d'un certain nombre de circonstances favorables, telles que le dynamisme d'une population jeune, dont le taux d'accroissement n'est que de 3 p. 100, la qualité de l'infrastructure, la diversité des ressources minières, les possibilités de développement de l'agriculture et l'existence d'institutions sociales et démocratiques, mais il se heurte à divers obstacles, parmi lesquels il convient de citer la pénurie de cadres, le caractère périmé des structures agraires, le déséquilibre de l'appareil industriel, les déséquilibres régionaux et la centralisation industrielle excessive dans la seule ville de Casablanca. Pour atteindre les objectifs du plan, le gouvernement s'attache tout particulièrement à former du personnel qualifié, à introduire les réformes nécessaires à l'expansion de l'agriculture, et à implanter une industrie de base.

15. Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de l'éducation: l'enseignement vient de devenir obligatoire et gratuit à tous les niveaux, grâce aux efforts du pouvoir central et des collectivités locales; de nouvelles classes ont été construites, et le Maroc parvient maintenant à former lui-même les instituteurs dont il a besoin. Mais l'enseignement secondaire pose des problèmes plus difficiles: avec l'assistance de l'UNESCO et du Fonds spécial, le gouvernement a mis sur pied une Ecole normale supérieure, qui permettra de pourvoir les chaires de professeurs sans avoir à faire appel, comme c'est le cas actuellement, à des pays amis. Un Haut Commissariat à la formation des cadres a été créé pour veiller à ce que l'enseignement soit orienté en fonction des besoins du pays. Plusieurs centres de formation professionnelle fonctionnent et un certain nombre d'établissements spécialisés, par exemple l'Ecole d'ingénieurs de Rabat, l'Institut de recherches agronomiques et l'Institut d'études africaines de Tanger, ont été ou vont être créés avec le concours de l'AIEA, de l'UNESCO, de l'OIT, de la FAO et du Fonds spécial, qui ont droit à toute la reconnaissance du gouvernement et du peuple marocains.

16. En deuxième lieu, la population étant en majorité rurale, de grands efforts ont été déployés pour faire progresser le secteur agricole et freiner l'exode rural. Des offices nationaux d'irrigation et de modernisation rurale, des établissements de crédit et des stations agricoles ont été créés. Plusieurs projets tendant à orienter les activités de la population rurale vers le relèvement des niveaux de vie ont été entrepris avec le précieux concours d'experts de l'ONU. Le projet de Lalla Mimouna, d'abord limité à une zone restreinte, a donné des résultats si encourageants qu'il a été étendu à l'ensemble du territoire: portant sur le développement communautaire, il permettra de doter chaque commune rurale autonome d'une maison d'action communautaire où seront examinés les problèmes les plus divers, tels que la lutte contre l'analphabétisme, la construction de logements, la diffusion des méthodes de modernisation rurale et la création de coopératives d'exploitation; à ce propos, M. Nejjarî indique que sa délégation appuie le projet de résolution du Pérou (A/C.3/L.1121). Un autre programme à long terme, connu sous le nom de "promotion nationale", consiste à affecter les masses sous-employées à de grands travaux, tels que l'amélioration des sols, la lutte contre l'érosion et la construction de canaux d'irrigation et de chemins. Dans le même ordre d'idées, le Maroc a entrepris une réforme agraire qui, dans sa première phase, vise les terres dites de colonisation. Enfin, le projet de développement du Rif, qui a été entrepris avec le concours technique et financier de la FAO et du Fonds spécial, permettra de mettre en valeur le bassin et les versants de l'oued Sebou et d'éviter le retour des inondations.

17. En troisième lieu, beaucoup a été fait pour assurer le développement de l'industrie et des mines et pour aménager les villes, non seulement en faisant disparaître les bidonvilles, mais aussi en inculquant à la population les principes élémentaires d'hygiène au moyen d'émissions éducatives et de campagnes de vulgarisation. Un Bureau d'étude et de participation industrielle a été créé pour encourager l'industrie naissante: il a présidé à la création de plusieurs entreprises, dont une chaîne de montage de voitures, une raffinerie de pétrole, une sucrerie et un complexe

chimique traitant le phosphate. Le gouvernement s'efforce d'adapter l'artisanat aux traditions modernes sans lui ôter de son originalité et il crée à cette fin des coopératives et des manufactures pilotes.

18. Se référant à la reconversion des bases militaires américaines récemment cédées au Maroc, M. Nejjarî indique que son gouvernement, soucieux comme beaucoup d'autres de voir consacrer au bien-être de l'humanité les ressources énormes absorbées par la course aux armements, compte édifier un complexe sidérurgique à l'emplacement de la base de Nouasseur; quant aux autres bases, elles seront transformées soit en centres de vulgarisation agricole, soit en centres d'industries agricoles. M. Nejjarî rappelle, en terminant, que le tremblement de terre d'Agadir et les inondations de l'année précédente ont freiné l'effort de développement et que le Maroc a encore beaucoup à faire. Il fonde beaucoup d'espoir sur la Décennie du développement et espère que des efforts accrus seront faits à cet égard; il est donc prêt à appuyer le projet de résolution des trois puissances (A/C.3/L.1132).

19. Mme SUMARI (Indonésie), après avoir félicité le Conseil économique et social du rapport si instructif qu'il a mis au point, souligne que le développement économique et social équilibré est la condition essentielle du bien-être des populations. Un pays ne peut, en effet, atteindre son plein épanouissement que s'il est à l'abri des pressions extérieures, qu'elles soient d'ordre politique, économique ou social, et c'est dans la liberté seulement qu'un peuple peut choisir son gouvernement et orienter son économie. Dans ce contexte, la délégation indonésienne espère que les Nations Unies continueront à accorder toute l'assistance possible aux pays en voie de développement.

20. Passant à l'examen des chapitres IX et X du rapport du Conseil, Mme Sumari fait l'éloge du Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1963 (E/CN.5/375 et Add.1 et 2), qui contient une analyse détaillée des travaux des Nations Unies dans les domaines considérés. Elle note avec satisfaction que des progrès sont accomplis dans les domaines de l'éducation et de la santé et signale à ce sujet que, dans le cadre du plan de développement d'ensemble de l'Indonésie, il est prévu que l'analphabétisme sera complètement éliminé en 1964 dans ce pays. Sur le plan de la santé, l'Indonésie accomplit actuellement de grands progrès, avec l'aide de l'OMS.

21. Mme Sumari appelle ensuite l'attention de la Commission sur la gravité du problème que pose le rythme actuel de l'accroissement démographique dans le monde. Dans les pays dont l'économie est encore précaire, l'expansion de la population fait obstacle au développement économique et social; il est donc à craindre que l'écart ne cesse de grandir entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Il incombe aux Nations Unies de porter remède aussi rapidement que possible à cet état de choses. Le commerce international a également un très grand rôle à jouer à cet égard et, dans ce contexte, la délégation indonésienne approuve l'appel lancé par le Directeur général de la FAO en faveur de l'intensification de la lutte contre la faim.

22. Un autre problème d'importance capitale pour les pays en voie de développement est celui du logement. Avec l'aide du Fonds spécial, le Gouvernement indonésien a mené à bien une vaste enquête nationale dans

ce domaine et pris diverses mesures de nature à améliorer les conditions de logement dans le pays. Il se félicite, comme d'ailleurs tous les pays en voie de développement, des dispositions prises par le Comité du développement industriel au sujet de l'établissement de programmes de construction d'habitations à prix modéré.

23. La délégation indonésienne accueille avec satisfaction la création d'un Comité spécial chargé de préparer les plans pour la célébration du quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle espère que rien ne sera épargné à cette occasion pour diffuser les objectifs et exalter l'esprit de cette déclaration.

24. Mme Sumari aborde ensuite la question de la condition de la femme, qui mérite de retenir tout spécialement l'attention de la Commission, car la notion de l'égalité des droits des hommes et des femmes n'est pas toujours admise dans la pratique. Dans son pays, les droits politiques de la femme sont garantis par l'article 27 de la Constitution, et un nombre croissant d'Indonésiennes occupent des postes importants, notamment dans les services de protection de la famille et de l'enfance et dans les services de santé.

25. Le Gouvernement indonésien accorde actuellement toute son attention au développement d'ensemble du pays, qui fait l'objet d'un plan national portant sur la période 1961-1969. La contribution de l'Indonésie aux activités des Nations Unies dépendra à l'avenir de la réussite de ce plan; mais, d'ores et déjà, l'Indonésie participe aux efforts faits pour améliorer la situation sociale dans le monde en s'employant à édifier une société juste et prospère fondée sur les grands principes énoncés par M. Sukarno, président de l'Indonésie, peu de temps avant l'indépendance.

26. Mme Sumari tient à remercier, au nom du gouvernement et du peuple indonésiens, tous ceux qui ont apporté une aide à l'Indonésie à l'occasion du désastre survenu à Bali en mars 1963 et, pour conclure, exprime l'espoir que la décision de ne pas réunir de commission technique en 1964 aura un caractère exceptionnel. Elle se réserve le droit de commenter ultérieurement les divers projets de résolution soumis à la Commission.

27. Selon M. YAPOU (Israël), le rapport du Conseil revêt une grande importance par tous les pays, car il porte sur quelques-uns des problèmes capitaux de l'heure, et notamment sur une question d'une actualité brûlante, celle de la protection des droits de l'homme.

28. A l'occasion du quinzième anniversaire de sa création, l'Etat d'Israël a, cette année, passé en revue ses progrès dans les domaines examinés par le Conseil. Le vaste programme de développement mis en œuvre par le Gouvernement israélien procède essentiellement du souci d'intégrer des collectivités ayant des traditions culturelles et sociales extrêmement différentes et d'établir un équilibre rationnel entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux. Afin d'exploiter pleinement le potentiel humain dont dispose Israël, le gouvernement a fait porter tous ses efforts sur l'éducation, de telle sorte qu'à l'heure actuelle le niveau de l'enseignement en Israël ne le cède en rien à celui d'autres Etats modernes. L'instruction primaire est gratuite et obligatoire, et 80 p. 100 des élèves de l'enseignement secondaire reçoivent une aide de l'Etat. Il reste encore beaucoup à faire, mais la population israélienne possède le dynamisme

qui est indispensable pour surmonter les obstacles naturels et pour édifier une société composée de citoyens libres et égaux.

29. La délégation israélienne estime que le développement communautaire a un grand rôle à jouer dans le développement d'ensemble des pays. Cette question fait d'ailleurs l'objet du projet de résolution péruvien, sur lequel M. Yapou se propose de présenter quelques commentaires à un stade ultérieur du débat.

30. Abordant ensuite la question du logement, qui constitue l'un des grands problèmes qui se posent dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, M. Yapou souligne que sa solution est l'une des conditions essentielles du développement économique et social, car l'amélioration des conditions de logement entraîne inévitablement un accroissement de la productivité des ouvriers et des agriculteurs. Il est donc indispensable de parvenir à diminuer le coût de la construction, afin de mettre à la disposition des populations plus de logements à bon marché et d'éviter la multiplication des bidonvilles, qui sont une des conséquences de l'industrialisation. Il faut à la fois intensifier la construction et améliorer les conditions de logement. Dans ce contexte, la délégation d'Israël espère que, conformément à la résolution 975 F (XXXVI) du Conseil économique et social, le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification fixera à sa deuxième session des objectifs réalistes permettant d'accélérer les progrès dans ce domaine. Elle espère également, à propos de la résolution 976 E (XXXVI) du Conseil, qu'à l'avenir il sera fait preuve de plus de souplesse dans l'utilisation des ressources des Nations Unies en vue de l'exécution de projets pilotes dans le domaine de l'habitation, de la construction et de la planification.

31. Le Gouvernement israélien déplore que, par suite de circonstances exceptionnelles, on ne prévoie pas de réunion de la Commission des droits de l'homme en 1964. Les travaux de cette commission — la seule qui soit expressément nommée dans la Charte des Nations Unies — portent sur l'un des principaux domaines d'activité de l'Organisation, à savoir la protection et la promotion des droits de l'homme; elle devrait donc être considérée moins comme une commission technique que comme l'un des organes principaux des Nations Unies, dont le statut et la nature seraient proches de ceux des conseils de l'Organisation, et aucune raison d'ordre technique ne devrait l'empêcher de se réunir régulièrement. Il serait regrettable, en particulier, qu'elle ne puisse s'occuper du projet de déclaration et du projet de convention sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, qui figurent en priorité à l'ordre du jour de sa vingtième session.

32. Etroitement lié à la question de la discrimination religieuse, il est un grave problème sur lequel M. Yapou tient à appeler l'attention de la Commission. Sans animosité, mais éprouvant seulement un sentiment de tristesse, M. Yapou traite du sort de la collectivité israélienne dans un grand pays dont la constitution garantit cependant la liberté de culte. Seule parmi les collectivités religieuses qui coexistent dans ce pays, la collectivité israélienne se voit interdire notamment de publier des ouvrages religieux, d'imprimer son livre de prières et de produire des articles de caractère religieux. L'enseignement religieux est pratiquement inexistant pour les Juifs. Aucun groupe d'érudits juifs en matière de religion n'a

jusqu'ici reçu l'autorisation de visiter les institutions de leurs corréligionnaires à l'étranger ou de poursuivre des études supérieures dans des établissements étrangers d'enseignement religieux. Il a déjà été fait mention de la brutalité extraordinaire avec laquelle la peine de mort est de nos jours infligée pour des crimes d'ordre économique. Mais c'est avant tout les Juifs qui font l'objet de ce châtement barbare. La délégation israélienne, sans pour autant critiquer le système social ou le régime politique du pays en question, tient à faire part de son angoisse dans l'espoir sincère que les autorités intéressées reconsidéreront le problème. Compte tenu de ce problème, l'étude sur le droit qu'a toute personne de quitter tout pays, y compris le sien, et d'y revenir (E/CN.4/Sub.2/220), qui a été préparée pour la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, prend une importance et une actualité toutes particulières. Or, l'examen de cette étude est également inscrit à l'ordre du jour de la vingtième session de la Commission des droits de l'homme. Aussi la Troisième Commission devrait-elle recommander au Secrétaire général de faire tout son possible, y compris d'accepter, si besoin est, l'aide bénévole non gouvernementale, pour que la Commission des droits de l'homme puisse se réunir à la date initialement prévue, faute de quoi des millions d'individus seraient abandonnés à leur sort.

33. Mme AISHAH (Malaisie) a écouté avec un intérêt tout particulier la déclaration du Directeur général de la FAO, qui a souligné la nécessité, pour les gouvernements, de prendre immédiatement des mesures en vue d'éliminer la faim et la pauvreté. Si les deux tiers de la population du globe souffrent de malnutrition, le reste du monde ne peut demeurer indifférent, car les progrès de la science et de la technique ont rendu tous les pays interdépendants et le mécontentement causé par la faim et la pauvreté dans certaines parties du monde risque d'entraîner le chaos universel.

34. Le Gouvernement malaisien appuie sans réserve la Campagne mondiale contre la faim entreprise par la FAO et il est profondément reconnaissant à cette organisation de l'aide qu'elle lui a fournie en vue de la création d'un Centre national de formation pour agents de vulgarisation agricole.

35. Le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1963, particulièrement intéressant en raison de l'analyse qu'il contient des conditions existant en Amérique latine, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, souligne la gravité des problèmes que posent dans ces régions la surpopulation et l'insuffisance de la production. Bien que le tableau d'ensemble soit sombre, il ne faut pas perdre espoir, car les pays industrialisés ont pris conscience des responsabilités qui leur incombent à l'égard de l'amélioration de la situation sociale dans le monde entier, et cela doit encourager les pays en voie de développement dans leurs efforts. Les problèmes divers qui se posent à ces pays se ramènent essentiellement à la nécessité pour eux d'utiliser au maximum les maigres ressources matérielles, humaines et financières dont ils disposent et, à cet égard, la coopération internationale, par l'intermédiaire de l'ONU et des institutions spécialisées, est d'une importance vitale.

36. Les problèmes sociaux étant, pour beaucoup de pays en voie de développement, l'héritage de longues années d'une administration coloniale négligente, ils ne peuvent être résolus que par la plani-

fication à long terme d'un développement économique et social équilibré, qui doit viser non seulement à combler l'écart entre ces pays et les pays industrialisés, mais surtout, en définitive, à améliorer le sort de leurs habitants. Bien que la Malaisie soit, grâce à ses ressources naturelles, le pays de l'Asie du Sud-Est où le revenu par habitant est le plus élevé, son gouvernement s'efforce d'améliorer le sort de la population et, à cette fin, a entrepris successivement, avec l'appui enthousiaste de la population — élément indispensable du progrès —, l'exécution de deux plans quinquennaux, dont le second, qui doit s'achever en 1965, vise à développer les services sociaux et l'enseignement, à étendre les services de santé publique à toute la population, rurale et urbaine, et à favoriser la construction de logements et d'installations connexes. Ce plan, qui représente un investissement total de 5 050 millions de dollars malaisiens, prévoit aussi une expansion économique, à laquelle le gouvernement a dû donner la priorité, lui consacrant 71 p. 100 de ses ressources actuelles, afin que le développement de la production et du commerce lui permettent ensuite d'accélérer le progrès social. Le plan prévoit néanmoins la construction d'un grand nombre d'écoles primaires, secondaires et professionnelles, la gratuité de l'enseignement primaire et l'expansion des écoles normales; Mme Aishah signale à ce propos que le budget de l'enseignement pour 1963 représente près du quart des dépenses renouvelables du budget global.

37. Le plan fait une large part au développement communautaire, qui est indispensable pour donner conscience à la collectivité rurale du rôle qui lui revient dans l'économie nationale. Dans le cadre du programme de développement communautaire, on a construit des routes, amené l'eau dans les campagnes et défriché de nouvelles terres, sur lesquelles ont été installées des colonies qui disposent chacune d'une école, d'un dispensaire et de coopératives.

38. Dans le domaine de la santé publique, le plan prévoit la création de nombreux centres de santé ruraux. Avec l'aide de l'OMS, le paludisme a été éliminé en Malaisie et à Singapour, et est en voie de disparition à Bornéo. Le taux de la mortalité a beaucoup baissé depuis 1955 dans les diverses régions du pays et l'incidence des maladies endémiques diminue grâce à une campagne nationale et à l'emploi de nouveaux médicaments.

39. Pour atteindre les objectifs du plan de développement, le pays a besoin d'un nombre croissant de techniciens dans tous les domaines, et c'est pourquoi un crédit de 20 millions de dollars malaisiens a été alloué, dans le deuxième plan quinquennal, à l'expansion de l'enseignement technique. La délégation malaisienne partage les vues de ceux qui pensent que l'ONU devrait renforcer les services qu'elle fournit aux pays en voie de développement en matière de formation.

40. La prospérité économique et le progrès social n'ont de sens que si la dignité de l'homme et le respect de ses libertés sont assurés. La Malaisie, dont la constitution garantit les droits et libertés de tous les citoyens, attache donc beaucoup d'importance aux travaux de la Commission des droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme et elle appuie leurs recommandations, telles qu'elles figurent dans le rapport du Conseil économique et

social. Le quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme constituera une occasion très appropriée de rappeler à l'opinion publique mondiale que le respect des droits de l'homme est un élément du développement aussi important que la croissance économique ou le progrès social.

41. Mme Aishah tient à souligner en terminant les avantages quasi incalculables que l'humanité pourrait tirer du désarmement. En tant que petit pays, la Malaisie ne peut contribuer à la réalisation de cet objectif qu'en s'efforçant de produire des aliments au lieu de munitions, des vêtements au lieu d'uniformes et des maisons au lieu de casernes.

42. M. MINKOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) se félicite du climat de détente internationale dans lequel se déroule la dix-huitième session de l'Assemblée, qui permet d'avoir foi dans un avenir meilleur. Il est heureux de constater que le Conseil économique et social et ses organes ont remédié, au cours de l'année écoulée, à certaines des insuffisances qui avaient été précédemment signalées; accordant plus d'attention à des questions fondamentales, telles que l'industrialisation, la réforme agraire et la planification, et tenant un plus grand compte de l'expérience des pays socialistes, ils ont formulé des conclusions et recommandations plus positives que par le passé.

43. En dépit de sa qualité, le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1963 ne contient pas une analyse suffisante de la situation dans les pays développés, tant capitalistes que socialistes; cela est regrettable, car les pays en voie de développement sont ainsi privés de précieuses données d'expérience. En outre, les informations contenues dans le rapport auraient été analysées de façon plus objective et plus scientifique si ses auteurs avaient tenu un plus grand compte des méthodes de recherche employées dans les pays socialistes, qui ont tous accompli d'énormes progrès sociaux.

44. Pour combler l'écart qui les sépare encore des pays industrialisés, les pays en voie de développement doivent accélérer leur progrès et il est indispensable à cette fin qu'ils s'assurent une indépendance économique totale, qu'ils puissent disposer en pleine souveraineté de leurs ressources nationales et qu'ils accomplissent les réformes structurelles répondant à leurs intérêts vitaux; ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront déterminer librement leur mode de développement.

45. L'expérience prouve que c'est grâce au développement industriel planifié qu'on peut le mieux assurer le développement du secteur social. C'est donc dans ce sens que doivent tendre les efforts des pays sous-développés, que le colonialisme avait, pour la plupart, privés d'industries.

46. Le Conseil a accordé beaucoup d'attention à la réforme agraire, dont l'urgence est reconnue de tous. Cette réforme doit certes revêtir des formes différentes dans les divers pays, mais celle ne peut être que fructueuse si elle est accomplie dans l'intérêt de la grande majorité de la population, c'est-à-dire en vue de transférer la terre à ceux qui la travaillent.

47. La transformation de son économie à la suite de la Révolution d'octobre a permis à la RSS de Biélorussie d'accomplir des progrès si considérables que, malgré les destructions qu'elle a subies au cours de

la seconde guerre mondiale, elle produit actuellement en neuf jours la même quantité de produits manufacturés que naguère en un an. Grâce à cette croissance économique, sans laquelle le progrès social ne peut que relever de la philanthropie, elle peut désormais consacrer des ressources croissantes à l'amélioration des conditions d'existence de ses habitants. L'interdépendance du progrès social et du développement économique trouve d'ailleurs son expression dans les plans de développement de la RSS de Biélorussie, qui visent à maintenir l'équilibre entre l'accroissement de la production et celui de la consommation et entre l'accroissement du revenu individuel et celui de la distribution des biens de consommation, et qui prévoient la construction de logements, l'amélioration de la santé publique et le développement culturel.

48. Il y a lieu de se féliciter de voir que le Conseil économique et social a reconnu l'importance des aspects sociaux de l'industrialisation, dont l'étude est particulièrement indispensable pour les jeunes pays qui commencent à s'industrialiser, et qu'il a décidé d'organiser, sur la question, un cycle d'études interrégional qui se tiendra en 1964 dans la RSS de Biélorussie.

49. En ce qui concerne l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement, qui a fait l'objet, à la dix-septième session, d'une déclaration de l'Assemblée générale [résolution 1837 (XVII)], M. Minkovitch estime que le moment est venu de prendre des mesures concrètes en vue d'effectuer des études et des recherches sur les conséquences sociales du désarmement.

50. Ne pouvant traiter en détail de tous les problèmes mentionnés dans le rapport du Conseil, M. Minkovitch se penchera plus particulièrement sur celui du logement. Ce problème ne peut être résolu qu'à condition que l'Etat soit responsable de la construction des logements, ce qui implique dans certains cas une réforme de la structure sociale, que ladite construction fasse l'objet d'un plan national et qu'elle fasse appel à des méthodes industrielles. La délégation biélorussienne appuie donc les vues des diverses organisations internationales et des nombreux gouvernements, qui estiment que c'est aux Etats qu'il appartient de régler le problème du logement, et elle appuie également la résolution 976 (XXXVI) du Conseil économique et social. Toute politique en matière de logements doit se fonder sur un certain nombre de mesures concrètes: a) répartition équitable des ressources disponibles pour le secteur de l'habitation; b) mesures financières, législatives et administratives destinées à mettre fin à la spéculation sur les biens immobiliers; c) création d'une industrie nationale afin d'éviter que la construction ne dépende de l'importation de matériaux de construction; d) création d'un organisme public responsable des programmes de construction; e) mesures visant à encourager la création de coopératives de construction, dont l'expérience a prouvé qu'elles obtiennent des résultats fructueux. C'est grâce à l'adoption de mesures de cet ordre et à la participation enthousiaste de sa population que la RSS de Biélorussie a réussi, après les ravages de la seconde guerre mondiale, qui a détruit 80 p. 100 de ses logements, non seulement à réparer les dommages subis, mais même à dépasser le niveau d'avant guerre. Entre 1959 et 1962, on a construit dans les villes plus de 200 000 logements et dans les villages plus de 100 000 maisons, et les plans à long terme prévoient l'octroi à chaque famille d'un loge-

ment confortable où chacun de ses membres disposera d'une chambre.

51. M. OSTROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à s'élever contre les remarques formulées par le représentant d'Israël au sujet de la situation des Juifs dans un Etat qu'il n'a pas nommé.

52. Il est regrettable que la délégation d'un Etat Membre tente d'utiliser ainsi, à des fins égoïstes et politiques, un débat important où chacun devrait s'efforcer d'apporter une contribution constructive. S'il s'agissait d'une situation véritablement inquié-

tante, elle mériterait d'être examinée par l'ONU, au même titre que la situation de toute autre minorité. Mais la délégation d'Israël est obsédée par un problème qui n'existe que dans son imagination et auquel elle s'obstine à vouloir ramener toutes les questions étudiées par les divers organes de l'ONU.

53. Ce sont là des tentatives vaines, et le Gouvernement israélien ferait mieux de se préoccuper de la situation de ses propres ressortissants, Juifs ou non, plutôt que de défendre les Juifs d'autres pays contre des dangers imaginaires.

La séance est levée à 13 h 20.

